

# BARLE



N°14 OCTOBRE 2017

## SOMMAIRE

- ◆ L'éditorial
- ◆ A moi la Légion !
- ◆ Statistiques
- ◆ La carte pro
- ◆ Emploi urgent
- ◆ Formalités BALE

**T**oujours dans l'action pour vous aider à trouver un emploi, l'équipe du BARLE sera donc présente dans les deux prochains forums emplois ( TOULON et CANNES/MANDELIEU) venez à notre rencontre et nous vous guiderons vers des recruteurs déjà repérés par nos soins et qui «attendent» des légionnaires. Nous communiquons sur votre rigueur, votre fidélité et votre efficacité. Soyez prêts pour ces brèves rencontres et démontrez votre envie de travailler en acceptant les formations et le temps partiel si nécessaire. Dans ce numéro : un réseau qui monte en même temps que le nombre de chômeurs mais cela reste conjoncturel. La carte PRO pour la sécurité mérite un rectificatif pour mieux cibler les ayants-droits; dans le doute appelez-nous. Enfin pour ceux partis fin de contrat vous trouverez un rappel du bureau des anciens pour vos formalités administratives.

Bonne lecture !

## VERS L'EMPLOI EN REGION PACA

L'opérateur de la reconversion du ministère de la défense

L'Antenne Défense Mobilité de TOULON organise son

### FORUM EMPLOI

MARDI 17 OCTOBRE 2017

De 9h à 17h PALAIS NEPTUNE

Que vous soyez militaire, civil ou conjoint de ressortissants de la Défense, concerné par une démarche de transition professionnelle ou en recherche d'emploi, cet événement-emploi vous est spécialement dédié.

Munissez-vous de vos CV !

Entrée gratuite

Plus de 60 entreprises présentes !

www.defense-mobilita.fr

LOGISTIQUE  
SECURITE  
RESTAURATION  
BATIMENT  
MECANIQUE  
INFORMATIQUE

LE BARLE SERA PRESENT  
POUR VOUS GUIDER

LE BARLE ET L'AMICALE DES ANCIENS LEGIONNAIRES VOUS INVITENT AU

## SALON POUR L'EMPLOI

CANNES  
MANDELIEU-LA NAPOULE  
MARDI 7 NOVEMBRE

VENEZ AVEC VOS CV  
INSCRIPTION SUR PLACE 9h30 - 16h30  
INFO RENSEIGNEMENT: 04 42 18 10 18

Accès direct par l'autoroute A8 (sortie 40 Mandelieu Centre) - Parking des Ecureuils, couvert et gratuit

## Message à tous les anciens

Nous vous présentons une nouvelle association "**À moi la Légion**", réseau social d'entraide internationale affilié à la FSALE depuis notre dernière Assemblée générale du 8 juin. Cette association s'appuie principalement sur l'article 2 du Code d'honneur du légionnaire : "*Chaque légionnaire est ton frère d'armes, quelles que soient sa nationalité, sa race ou sa religion. Tu lui manifestes toujours la solidarité étroite qui doit unir les membres d'une même famille*". Ce site est une plateforme d'échanges et d'entraide au profit des anciens cadres et légionnaires. Il a pour vocation de permettre à chacun de pouvoir établir un contact avec tous ses camarades qui sont aujourd'hui aux quatre coins du Monde. Cette structure doit aussi faciliter les actions solidaires à tout moment par l'échange d'informations et de services bénévoles. ■

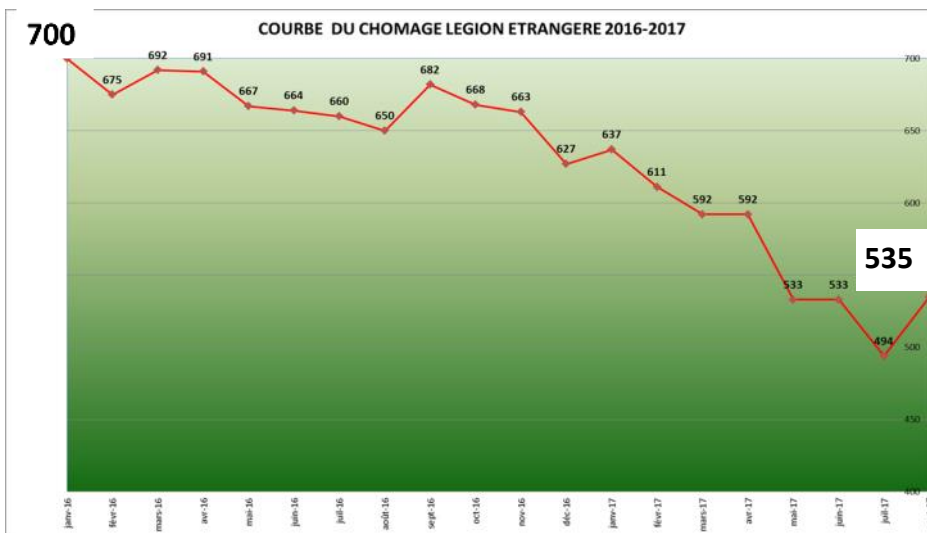


Le site accessible par l'URL suivante :

<https://www.amaial legion.org>

Il est sous le régime de la loi 1901 et **uniquement réservé** à ceux qui ont servi dans la Légion étrangère.  
Président : Mickaël de Prat.

## ANALYSE CHOMAGE



Comme 2016 l'effet boomerang de la fin de saison se fait ressentir, ceux qui avait un emploi saisonnier se retrouvent des demandeurs indemnisés. Nous avons des postes pour vous, appelez-nous et surtout rappelez-vous qu'une période d'inactivité sur un CV est repérée négativement par les recruteurs.

### RECTIFICATIF POUR LA CARTE PRO(sécurité)

à exercer des activités privées de surveillance, de gardiennage et de transport de fonds

Au cours de leurs 8 dernières années de service actif

#### Pour la carte de DIRIGEANT

Sous-officiers titulaires du BSTAT qui ont exercé, durant 2 ans au minimum, au sein d'un régiment des forces et effectué au moins une mission opérationnelle d'un mois et exercé le commandement d'une section ou tenu les fonctions d'adjoint au CDU.

#### Pour la carte de SALARIE

Sous-officiers et militaires du rang qui ont exercé, durant 2 ans au moins, au sein d'un régiment des forces et réalisé au moins une mission opérationnelle d'un mois.



### URGENT proposition pour un emploi réservé

Nous avons été contacté par l'ECPAD (Etablissement de Communication et de Production Audiovisuelle de la Défense) qui recrute un chef des moyens généraux. Stationné à Ivry-sur-Seine 94200. Ce poste conviendrait parfaitement à un ancien sous-officier (ADJ-ADC ou MAJOR) qui a son passeport professionnel ou qui peut encore le demander s'il est dans les 3 ans après sa date de RDC.

Contactez le BARLE au 04 42 18 10 18

Contactez le BARLE :

[reconversion@legion-etrangere.com](mailto:reconversion@legion-etrangere.com)



Contactez le BALE :

[comle.drhle-bale.fct@intradef.gouv.fr](mailto:comle.drhle-bale.fct@intradef.gouv.fr)

# INFO BALE

## RAPPEL INFOS PARTANTS FIN DE CONTRAT

### Considérez le BALE comme votre bureau major

- ◆ Date à laquelle vous êtes gérés par le BALE = Date de radiation des contrôles (RDC).
- ◆ Durant le stage de reconversion => gestion par la SAI ou la reconversion jusqu'à la RDC.
- ◆ Pour les personnels bénéficiant d'une reconversion à la fin de contrat
  - ⇒ Trois semaines avant la fin de votre reconversion, vous devez faire un CR de fin de stage pour avoir votre attestation employeur et ESS, à la Régulation/CAPLE.- CAPLE / Régulation au 04.42.18.13.85
  - ⇒ Une fois rayé des contrôles, votre dossier est reversé au BALE. Pour les étrangers, le dossier restera archivé à vie au BALE. Pour les français ou naturalisés, le dossier est conservé au BALE pendant 5 ans (réserve opérationnelle) puis reversé au CAPM à PAU (pour le personnel résident en métropole) et aux BSN du lieu de résidence pour les DOM / TOM.

Pour toute demande après radiation des contrôles :

- ◆ Pour les français rayés des contrôles suite à désertion, dénonciation ou réforme, le dossier est reversé immédiatement au CAPM.

Etrangers + français pendant 5 ans après RDC = Courrier adressé au BALE.	Français ou naturalisés, au-delà de 5 ans après RDC :
<i>Bureau des Anciens de la Légion Etrangère Quartier Viénot Route de la Légion - BP 21355 13784 AUBAGNE Cedex <a href="mailto:comle.drhle-bale.fct@intradef.gouv.fr">comle.drhle-bale.fct@intradef.gouv.fr</a></i>	<u>Résidents en métropole :</u> <i>Centre des Archives du Personnel Militaire Caserne Bernadotte 64023 PAU Cedex</i> <u>Résidents dans les DOM/TOM :</u> <i>BSN du lieu de résidence</i>

Dans toute demande (courrier ou mail), bien mentionner le nom, prénom et surtout le **matricule Légion**.

**Bien conserver le CBC (certificat de bonne conduite) original. Il ne sera pas délivré de duplicata.**

Pour tout bulletin de solde manquant, vous pouvez demander une copie au CERHS (toujours indiquer le NID) :

**Centre Expert des Ressources Humaines et de la Solde  
CS 8393054029 NANCY Cedex**

Vous allez recevoir un courrier de l'IRCANTEC (Institution de Retraite Complémentaire des Agents Non Titulaires de l'Etat et des Collectivités Publiques) quelques mois après la radiation des contrôles, vous demandant de payer une cotisation pour les années effectuées à la Légion étrangère. Il vous est fortement conseillé de la payer, Vous pouvez la payer en plusieurs fois, il vous suffit de prendre contact avec IRCANTEC pour convenir d'un arrangement. Si vous ne l'avez pas payé , lors de votre départ à la retraite définitive à 62 ans (pour le moment), il vous appartiendra de régulariser la situation, pour en bénéficier.

Si vous constituez un dossier pour une demande quelconque dans l'administration civile, et que vous fournissez des documents avec votre identité déclarée (diplômes, médailles etc...), n'oubliez pas de joindre une copie de la décision de régularisation de situation militaire (RSM), décret de naturalisation ou jugement de changement de patronyme.

Pour une attestation employeur, vous devez fournir une copie de vos 12 derniers bulletins de solde, l'attestation de la sécurité sociale ou carte Vitale. Surtout si vous venez d'être régularisé de situation militaire.

Pour le personnel dont la RSM est datée de moins de six (6) mois avant la RDC, assurez-vous que votre dossier est mis à jour auprès du CERHS de Nancy.

N'oubliez pas de vous inscrire sur le site de la **Retraite Additionnelle de la Fonction Publique**. [www.rafp.fr](http://www.rafp.fr)

### Fonction publique :

Si vous intégrez la fonction publique (police, agent hospitalier, agent de mairie etc...) à l'issue de la Légion étrangère, sachez que lorsque vous partirez à la retraite définitive (**62 ans**) votre dossier sera géré par votre dernier employeur et non par le BALE.

### Naturalisation :

Si vous faites une demande de naturalisation une fois rayé des contrôles, que celle-ci est favorable et que vous êtes naturalisé, il vous appartient de vous faire recenser auprès de la mairie de votre lieu de résidence, et attribuer un Numéro Identifiant Défense (N.I.D), pour cela vous devez fournir les copies de votre décret de naturalisation et de l'acte de naissance français.

N.I.D légion : 10 chiffres par exemple 00 137 08125

N.I.D Naturalisation 10 chiffres par exemple 01 130 12547

Né après 1979 DEMANDEZ VOTRE N.I.D	Né avant 1979 DEMANDEZ VOTRE N.I.D
<b>Direction du service national</b> Sous-Direction Défense et Citoyenneté Bureau de la Règlementation Métier Quartier Bellecombe – BP 35521 45038 ORLEANS Cedex 1	<u>Résidents en métropole :</u> <b>Centre des Archives du Personnel Militaire</b> <b>Caserne Bernadotte</b> <b>64023 PAU Cedex</b>  <u>Résidents dans les DOM/TOM :</u> <b>BSN du</b> <b>lieu de résidence</b>

Dès que vous avez votre nouveau N.I.D, n'oubliez pas de prévenir le BALE avec une copie du décret de naturalisation.

### Quelques Conseils pratiques.

- ◆ Ne clôturer pas votre compte bancaire au moins dans les 12 mois qui suivent votre radiation des contrôles....
- ◆ Ne donner pas l'adresse de repli d'un camarade encore sous contrat...
- ◆ Pour éviter toutes pertes de documents et/ou afin de garder une copie à portée de main, il est conseillé de créer **un coffre-fort numérique** (sans opérateur) comme Onedrive, dropbox
- ◆ Toute correspondance avec un service administratif de l'état, doit être envoyée en RECOMMANDE avec ACCUSE DE RECEPTION.

**Pour toutes demandes, vous devez écrire au BALE, aucune demande ne sera traitée par téléphone.**

*Bureau des Anciens de la Légion Etrangère*

*Quartier Viénot*

*Route de la Légion - BP 21355*

*13784 AUBAGNE Cedex*

[comle.drhle-bale.fct@intradef.gouv.fr](mailto:comle.drhle-bale.fct@intradef.gouv.fr)